



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 060-216000075-20230320-2023_05-DE

S²LO

**COMMUNE D'AGNETZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

DÉLIBÉRATION : N° 2023-05

OBJET : Vote du budget communal 2023

DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 13 mars 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 20 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 mars deux mil vingt-trois, s’est réuni dans la salle du conseil municipal, après convocation de Mme Stéphanie ANSART, Maire.

Etaient présents :

MMES. ANSART Stéphanie, JOLY CONDETTE Claire, MARESCHAL Marie-Françoise, DUCHESNE Brigitte, BULTIES Catherine, CORBILLON Elisa, LACROIX-DESESSART Béatrice, FELI Christine, CARPENTIER Aurélie,

MM. ROUSSELLE Jean-Pierre, BERNADICOU Emmanuel, EVRARD Bruno, VINAND William, PAGNIER Jérôme, PILLON Thierry, VAILLANT Bastien, MASSE Daniel

Absents excusés :

MME HEBERT ayant donné pouvoir à MME ANSART
MME MOREIRA ayant donné pouvoir à M EVRARD
MME BEAUFILS ayant donné pouvoir à MME MARESCHAL
M TASSEL ayant donné pouvoir à M ROUSSELLE
M MENARD ayant donné pouvoir à Mme LACROIX-DESESSART

M. DUSERRE Stéphane

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 22

M. ROUSSELLE Jean Pierre étant désigné secrétaire de séance.

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 10 mars 2023 et des débats d’orientations budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget communal pour l’année 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 074 555, 39 €

Recettes : 2 841 060 €

Excédent reporté : 233 495, 39 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 149 093 €

Recettes : 1 121 683, 69 €

Excédent reporté : 27 409, 31 €

Le Conseil Municipal,

Considérant l'exposé et les documents remis en séance,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 10 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2023 au chapitre avec une présentation fonctionnelle,
- **ADOPTER** le budget primitif 2023 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 074 555, 39 €

Recettes : 2 841 060 €

Excédent reporté : 233 495, 39 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 149 093 €

Recettes : 1 121 683, 69 €

Excédent reporté : 27 409, 31 €

Fait à Agnetz, le 20 mars 2023

Le Maire
Stéphanie ANSART

